



Lycée des Métiers du Bâtiment LE CORBUSIER

**2 rue Paul Bloch - 95240 Corneilles-en-Parisis -
Tél.: 01.39.78.48.98 Fax : 01.39.78.36.79
Tél. internat : 01.39.78.45.84 -
Portable internat : 06.81.68.90.47**

<http://www.lyc-lecorbusier-corneilles.ac-versailles.fr>

Espace Pronote : <https://0950656x.index-education.net/pronote/>



INTERNAT

**Livret d'accueil
2022-2023**

L'internat n'est pas une simple solution d'hébergement, mais constitue un espace-temps pour la réussite de tous les élèves. L'internat est tout à la fois, un lieu d'études et un lieu d'éducation et de socialisation.

Le projet pédagogique et éducatif veille à prendre en compte les besoins des internes : études, activités éducatives, artistiques, sportives et culturelles, temps libre.

Les internes sont sollicités pour participer activement aux différentes instances de l'établissement et être à l'initiative d'événements et de projets.

1/ Présentation des locaux

2/ Horaires

3/ Restauration

4/ Équipe d'encadrement

5/ Travail scolaire

6/ Punitons et sanctions

7/ Lieux de détente et animations

8/ Le régime des sorties

9/ Santé hygiène et sécurité

10/ Admission et inscription

Bon à savoir

1/ Présentation des locaux :

a/ Structure d'accueil

Situé dans l'enceinte de l'établissement, l'internat est composé d'un bâtiment principal avec 4 niveaux.

Intégralement rénové, l'internat a une capacité d'accueil de 66 internes.



Au rez-de-chaussée se trouve le bureau des maîtres d'internat et les différentes salles d'activités.

Les chambres se répartissent sur 3 étages. Chaque chambre peut accueillir de 3 à 4 internes.



Le mobilier est récent.
Chaque interne dispose d'un lit, d'une armoire, d'un bureau et d'une chaise.



Toutes les chambres sont équipées d'un bloc sanitaire avec lavabos, douche et WC.

b/ Chambre, mobilier – état des lieux :

Un état des lieux est obligatoirement rempli par les occupants de chaque chambre en présence d'un maître d'internat. Ce document engage la responsabilité de l'interne et entraîne, en cas de dégradation, la facturation aux responsables légaux de l'interne ou de la chambrée. Les chambres ne sont pas des lieux de réunion. Les salles d'activités sont plus appropriées.

Un état des lieux sortant est établi au départ de l'interne. *Aucun changement de chambre n'est autorisé sans demande écrite motivée et accord du CPE.*

Le mobilier est numéroté. Il ne doit pas être déplacé et échangé entre internes. Il a été installé en état de fonctionnement. Les réclamations doivent être signalées immédiatement.

Chaque interne a l'obligation d'être en possession d'une clef de chambre, remise contre un chèque de caution et remboursée en fin d'année à restitution.

2/ Horaires :

L'internat est ouvert du lundi 17h40 au vendredi matin 7h25.

Le déroulement d'une journée à l'internat s'organise de la façon suivante :

Lever, toilette, douche	6h45 - Fermeture de l'internat à 7h25
Petit déjeuner	7h15 – 7h50
Début des cours	8h10
Ouverture de l'internat	17h40
Repas*	18h45 – 19h25 ou 19h00 -19h25
Études obligatoires*	18h – 19h ou 19h30 – 20h30
Détentes, activités, travail individuel	20h30 – 22h00
Retour dans les chambres et préparation au coucher	22h00 (Plus de circulation)
Extinction des feux	22h30

* En fonction des soirées définies en début d'année par le Chef d'établissement

L'internat est ouvert pour le dépôt des bagages des internes le lundi matin de 7h45 à 8h00. Les bagages sont déposés dans le bureau. L'accès aux chambres n'est pas autorisé.

La bagagerie près du bureau des surveillants dans le bâtiment 1 est utilisée pour les arrivées et les départs des internes en cours de journée.

Le respect des horaires est fondamental pour le bon déroulement de la vie à l'internat.

3/ Restauration :

Le service de restauration est assuré par une équipe constituée d'un cuisinier et d'un ouvrier d'entretien et d'accueil. Les repas sont confectionnés sur place.



4/ Équipe d'encadrement :

Chaque soir les internes sont encadrés par deux maîtres d'internat. Un conseiller principal d'éducation est présent jusqu'à 20h00. Un personnel responsable est d'astreinte chaque nuit. L'infirmière assure une permanence et intervient en cas d'urgence.

5/ Le travail scolaire :

L'internat a pour objectif de fournir les meilleures conditions de travail et de réussite.

Une étude obligatoire d'une heure minimum est organisée le lundi, mardi, mercredi et jeudi soir. Elle est encadrée par un maître d'internat. Celui-ci, en fonction de ses compétences peut apporter une aide pédagogique aux internes.

Un suivi individualisé peut être proposé à certains élèves.

La ponctualité ainsi que la possession de matériel scolaire, des cours et des livres de révision sont exigées. Le travail et le silence sont de rigueur.

6/ Les punitions et les sanctions :

L'élève qui ne respecte pas les règles de vie de l'internat est sanctionné dans le cadre des procédures fixées par le règlement intérieur du lycée.

Des retenues immédiates peuvent être données par les MI aux internes non studieux pendant l'heure d'étude (absence de travail, perturbation...)

Des retenues sont également octroyées aux internes absents de l'internat sans qu'un écrit des responsables ou de l'élève ait été donné au CPE.

7/ Lieux de détente et animations :

La Maison des lycéens, association élèves propose, anime et gère les projets et les installations.

Le fonctionnement et les activités de la MDL dépendent de la participation et de l'engagement des adhérents.

Les adhérents de l'association peuvent profiter des équipements, des abonnements, des clubs, des sorties, des soirées à thème....



L'internat est doté de lieux de détente équipés :

- Une salle télévision avec abonnement à canal satellite.
- Une salle avec baby-foot et ping pong.
- Une salle informatique avec six ordinateurs dotés de logiciels de traitement de texte et de connexion internet.
- Un Bureau des MI avec un billard.
- Des livres et des jeux de société sont à la disposition des internes.
- Une salle de musculation et une salle de cardio. L'accès est réglementé par un encadrement d'un personnel compétent.
- Une salle de musique pour le club musique

Dans le cadre du conseil d'internat et de la MDL, des animations, des sorties, des clubs peuvent être organisées mais également des projets et des achats d'équipement....

8/ Contrôle de présence et autorisations de sortie :

Plusieurs appels sont effectués : pendant l'étude, le dîner, au coucher et au petit déjeuner. Les internes doivent être présents à tous les appels.

La sortie des internes est autorisée dans le respect de l'emploi du temps et du règlement intérieur de l'externat (Sauf pour les internes de 3^{Pré-Pro}) : après le petit déjeuner, avant le début des cours, et après les cours jusqu'à l'heure de l'étude ou du repas en fonction des horaires définis.

Toute sortie exceptionnelle de l'internat doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite des parents. Toutefois pour des raisons diverses (modification d'emploi du temps, convocation administrative, RDV médical...), il est possible à l'élève de faire une demande d'autorisation exceptionnelle auprès du C.P.E. qui remettra un formulaire à remplir par l'interne et informera la famille.

9/ Santé hygiène et sécurité :

Le respect des règles élémentaires d'hygiène est indispensable à la vie en communauté.

Les élèves doivent ne rien laisser traîner au sol, maintenir leur chambre et les sanitaires propres.

a/ Le trousseau :

Chaque élève doit apporter obligatoirement le trousseau suivant :

Deux draps housses

Deux draps plats et deux housses de couette

Une couette

Deux taies d'oreiller

Un oreiller

Le lycée Le Corbusier assure l'entretien des draps, housses et taies d'oreiller et fournit une alèse obligatoire.

Des affaires de toilettes, linge personnel, pantoufles, serviettes de toilette..., un cadenas pour la fermeture de l'armoire.

b/L'infirmierie :

Médicaments et traitement :

Les élèves ne doivent pas conserver de médicaments dans leur chambre.

Ces derniers doivent être déposés à l'infirmierie accompagnés de l'ordonnance.

10/ Admission et inscription :

a/Admission

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou de l'inspecteur d'académie. Un dossier de candidature est à télécharger .

b/Inscription

L'inscription des élèves à l'internat est soumise à deux conditions :

- Une adhésion pleine et entière de la part de l'élève à devenir interne.
- La désignation d'un référent nommé par le responsable légal habitant la région parisienne en mesure d'accueillir l'élève durant les week-ends et les vacances scolaires mais également en cas de mesure sanitaire ou disciplinaire.

C'est au moment de l'inscription que l'élève valide le choix de devenir interne pour l'année scolaire. Tout changement ne peut être qu'exceptionnel et ne sera effectif qu'en fin de trimestre.

Bon à savoir :

- Le fonds social lycéen permet d'aider les familles en difficultés. Les dossiers sont instruits dans l'anonymat et la décision est prise à l'issue de la commission fonds social lycéen.
- Les remises d'ordre sont effectuées sur les factures d'hébergement, pour des raisons majeures, dûment constatées telles que la maladie, les stages en entreprises, les sorties pédagogiques.
- Les objets de valeur restent sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas de vol, l'établissement ne peut être tenu pour responsable.
- Les chambres doivent être vidées au moment du départ définitif de l'interne. Rien ne sera conservé par l'établissement après la fin de l'année scolaire en cours.

Numéros utiles :

Lycée Le Corbusier : **01.39.78.48.98**

En cas d'urgence, les familles peuvent joindre l'internat au numéro suivant : **01.39.78.45.84**

Lors de votre entrée dans les lieux, les documents suivants vous seront remis :

- ▶ Fiche d'état des lieux.
- ▶ Autorisation parentale de sortie éducative
- ▶ Règlement de l'internat.
- ▶ Une clef de la chambre après installation de tous les internes (contre versement du chèque de caution).